

mais elle pourrait servir de point de départ dans l'élaboration d'un futur droit international de l'environnement.

Le Canada a de nombreuses priorités en matière d'environnement qui vont au-delà des sujets traités à la CNUED, dont les pêches et les forêts.

Le Canada s'appuiera sur le succès du Sommet de Rio pour lutter, en utilisant les voies diplomatiques, contre la surpêche en haute mer. Les participants au Sommet ont demandé la tenue d'une conférence intergouvernementale de suivi d'ici la fin du premier semestre de 1993 afin de s'occuper de ces dossiers urgents, et le Canada organisera une réunion préparatoire à Terre-Neuve, à l'automne de 1993.

Pour ce qui est des forêts, les pays se sont entendus sur un ensemble de principes directeurs qui devront gouverner l'élaboration des directives nationales relatives à la gestion des forêts. Ils sont également convenus d'évaluer la pertinence de ces principes directeurs par rapport à la coopération future. Il s'agit d'une première étape vers la réalisation de l'objectif canadien à long terme, qui est d'obtenir un engagement international liant les parties pour protéger les forêts du monde.